

États financiers de

**FONDS DE REVENU
ALTERNATIF VENATOR**
(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Fonds de revenu alternatif Venator

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds de revenu alternatif Venator (auparavant Fonds de revenu Venator) (« l'entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Page 3

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 19 mars 2021

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États de la situation financière Aux 31 décembre

	2020	2019
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	400 843 \$	30 649 \$
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 75 297 584 \$; 73 700 596 \$ en 2019) (note 9)	74 288 336	73 862 212
Charges payées d'avance	24 947	181
Intérêts à recevoir	833 181	874 676
Dividendes à recevoir	28 241	–
Autres actifs	–	3 806
Montant à recevoir au titre des placements vendus	3 565 523	5 030
	<u>79 141 071</u>	<u>74 776 554</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Montant à payer à des courtiers	11 355 887	5 709 598
Créditeurs et charges à payer	127 738	172 207
Rémunération au rendement à payer (note 4)	536 940	604 074
Frais de gestion à payer (note 4)	59 011	63 737
Distributions à payer	24 860	88 546
Montant à payer au titre des placements achetés	110 195	170 505
Montant à payer au titre des rachats	489 441	1 107 741
Dépôt des porteurs de parts (note 12)	350 000	–
	<u>13 054 072</u>	<u>7 916 408</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>66 086 999 \$</u>	<u>66 860 146 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie :		
Catégorie A	3 158 289 \$	3 684 386 \$
Catégorie C	–	7 702 234
Catégorie D	21 257	–
Catégorie F	62 907 453	55 473 526
	<u>66 086 999 \$</u>	<u>66 860 146 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 5) :		
Catégorie A	551 111,91	646 820,22
Catégorie C	–	1 365 838,23
Catégorie D	4 179,80	–
Catégorie F	9 691 452,66	8 724 470,92
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Catégorie A	5,73 \$	5,70 \$
Catégorie C	–	5,64
Catégorie D	5,09	–
Catégorie F	6,49	6,36

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de la fiducie :

_____, fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	2020	2019
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	4 109 287 \$	4 747 367 \$
Dividendes	240 211	125 196
Autres revenus	183	-
Profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	2 812 934	4 128 358
Variation nette de la moins-value latente des placements	<u>(1 175 663)</u>	<u>(1 020 520)</u>
	<u>5 986 952</u>	<u>7 980 401</u>
Charges		
Frais de gestion (note 4)	731 267	816 757
Rémunération au rendement (note 4)	536 940	604 074
Intérêts et frais d'emprunt	406 326	1 520 873
Charges d'exploitation	115 563	66 632
Honoraires d'audit	89 037	21 425
Retenues d'impôt	36 852	17 481
Frais juridiques	31 272	-
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille (note 2)	<u>5 574</u>	<u>52 592</u>
	<u>1 952 831</u>	<u>3 099 834</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>4 034 121 \$</u>	<u>4 880 567 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (note 10) :		
Catégorie A	149 034 \$	264 253 \$
Catégorie C	1	501 755
Catégorie D	1 257	-
Catégorie F	<u>3 883 829</u>	<u>4 114 559</u>
	<u>4 034 121 \$</u>	<u>4 880 567 \$</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 10) :		
Catégorie A	0,21 \$	0,39 \$
Catégorie C	-	0,41
Catégorie D	0,31	-
Catégorie F	0,40	0,49

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Exercices clos les 31 décembre

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables et dans le cadre des transferts entrants*	Rachat de parts rachetables et transferts sortants*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2020							
Catégorie A	3 684 386 \$	988 839 \$	(1 631 585) \$	149 034 \$	(169 145) \$	136 760 \$	3 158 289 \$
Catégorie C	7 702 234	–	(7 702 235)	1	–	–	–
Catégorie D	–	20 000	–	1 257	(817)	817	21 257
Catégorie F	55 473 526	14 187 982	(10 407 929)	3 883 829	(2 378 103)	2 148 148	62 907 453
	<u>66 860 146 \$</u>	<u>15 196 821 \$</u>	<u>(19 741 749) \$</u>	<u>4 034 121 \$</u>	<u>(2 548 065) \$</u>	<u>2 285 725 \$</u>	<u>66 086 999 \$</u>

* Le produit total tiré des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est chiffré à 7 915 790 \$ (néant \$ en 2019) et (7 915 790)\$ (néant \$ en 2019), respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Distributions payées aux porteurs de parts rachetables	Réinvestisse- ment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2019							
Catégorie A	3 741 151 \$	154 396 \$	(437 412) \$	264 253 \$	(144 848) \$	106 846 \$	3 684 386 \$
Catégorie C	6 528 509	1 000 000	(328 030)	501 755	(292 176)	292 176	7 702 234
Catégorie F	49 384 111	6 642 534	(4 467 818)	4 114 559	(2 591 486)	2 391 626	55 473 526
	<u>59 653 771 \$</u>	<u>7 796 930 \$</u>	<u>(5 233 260) \$</u>	<u>4 880 567 \$</u>	<u>(3 028 510) \$</u>	<u>2 790 648 \$</u>	<u>66 860 146 \$</u>

FONDS DE REVENUS ALTERNATIF VENATOR

(AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2020	2019
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 034 121 \$	4 880 567 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(2 812 934)	(4 128 358)
Variation de la moins-value latente des placements	1 175 663	1 020 520
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des charges payées d'avance	(24 766)	-
Diminution des intérêts à recevoir	41 495	91 393
Augmentation des dividendes à recevoir	(28 241)	-
Diminution (augmentation) des autres actifs	3 806	(500)
Augmentation du montant à recevoir au titre des placements vendus	(3 560 493)	(5 030)
Augmentation (diminution) du montant à payer à des courtiers	5 646 289	(8 546 654)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(44 469)	(46 278)
(Diminution) augmentation de la rémunération au rendement à payer	(67 134)	604 074
(Diminution) augmentation des frais de gestion à payer	(4 726)	7 273
(Diminution) augmentation des distributions à payer	(63 686)	36 917
(Diminution) augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	(60 310)	170 505
Produit de la vente de placements	103 533 674	76 806 303
Achat de placements	(104 089 631)	(76 266 019)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	3 678 658	(5 375 287)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	7 631 031	7 796 930
Montant payé au rachat de parts rachetables	(12 444 259)	(5 067 000)
Distributions payées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(262 340)	(237 862)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(5 075 568)	2 492 068
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(1 396 910)	(2 883 219)
Profit de change sur la trésorerie	1 767 104	2 816 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	30 649	97 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	400 843 \$	30 649 \$
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	476 184 \$	1 568 497 \$
Intérêts reçus	4 150 782	4 838 759
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	175 118	107 469

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille 31 décembre 2020

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
90 500	Groupe Canaccord Genuity Inc., actions privilégiées 5,75 %	1 458 772 \$	1 583 750 \$	2,40
Titres à revenu fixe de sociétés canadiennes				
2 139 000	Groupe Canaccord Genuity Inc., 6,25 %, 31 décembre 2023	2 121 873	2 444 877	3,70
1 013 000	Cargojet Inc., 5,75 %, 30 avril 2025	981 076	1 033 260	1,56
2 000 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 4,75 %, 31 mai 2024	1 729 842	1 599 800	2,42
2 275 000	Chemtrade Logistics Income Fund, 8,50 %, 30 septembre 2025	2 192 656	2 270 223	3,44
403 000	Groupe Colabor Inc., 6 %, 13 octobre 2021	380 656	392 925	0,59
756 000	Extendicare Inc., 5 %, 30 avril 2025	771 172	767 340	1,16
2 088 000	Liquor Stores NA Ltd., 4,70 %, 31 janvier 2022	1 999 564	2 093 220	3,17
41 000	Mullen Group Ltd., 5,75 %, 30 novembre 2026	44 381	43 460	0,07
1 562 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,25 %, 31 juillet 2021	1 604 082	1 601 206	2,42
2 074 000	NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust, 5,50 %, 31 décembre 2023	2 095 999	2 250 083	3,40
1 591 000	Osisko Gold Royalties Ltd., 4 %, 31 décembre 2022	1 645 660	1 686 460	2,55
357 000	Premium Brands Holdings Corp., 4,60 %, 31 décembre 2023	361 519	389 130	0,59
1 340 300	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., 5,50 %, 30 septembre 2024	1 317 408	1 192 867	1,80
		<u>17 245 888</u>	<u>17 764 851</u>	<u>26,87</u>
Actions américaines				
32 000	Fortress Transportation & Infrastructure Investors LLC, actions privilégiées 8,25 %	956 750	919 024	1,39
68 300	WESCO International Inc., actions privilégiées 10,625 %	2 488 921	2 722 075	4,12
		<u>3 445 671</u>	<u>3 641 099</u>	<u>5,51</u>
Titres à revenu fixe de sociétés américaines				
2 000 000	Air Canada, 7,75 %, 15 avril 2021	2 750 467	2 565 749	3,88
2 000 000	Avaya Holdings Corp., 2,25 %, 15 juin 2023	2 321 261	2 641 888	4,00
2 500 000	CEC Entertainment Inc., 8 %, 15 février 2022	3 397 580	62 620	0,09
1 000 000	Cœur Mining Inc., 5,875 %, 1 ^{er} juin 2024	1 314 444	1 294 480	1,96
1 500 000	Core & Main Holdings LP, 8,625 %, 15 septembre 2024	2 023 474	1 953 103	2,96
2 000 000	CVR Energy Inc., 5,25 %, 15 février 2025	1 911 461	2 499 686	3,78
615 000	Eldorado Gold Corp., 9,50 %, 1 ^{er} juin 2024	879 677	871 088	1,32
2 000 000	First Quantum Minerals Ltd., 7,25 %, 1 ^{er} avril 2023	2 689 691	2 632 042	3,98
766 000	Fortress Transportation & Infrastructure Investors LLC, 6,75 %, 15 mars 2022	1 012 707	978 579	1,48
1 000 000	Frontera Energy Corp., 9,70 %, 25 juin 2023	1 407 473	1 221 938	1,85
2 500 000	J2 Global Inc., 1,75 %, 1 ^{er} novembre 2026	2 808 202	3 302 487	5,00

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Inventaire du portefeuille (suite) 31 décembre 2020

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe de sociétés américaines (suite)				
1 000 000	Lending Tree Inc., 0,50 %, 15 juillet 2025	1 239 810 \$	1 251 169 \$	1,89
1 500 000	Ligand Pharmaceuticals Inc., 0,75 %, 15 mai 2023	1 779 076	1 831 492	2,77
1 000 000	Live Nation Entertainment Inc., 2 %, 15 février 2025	1 276 048	1 363 107	2,06
953 000	Mainstreet Health Investments Inc., 5 %, 31 janvier 2022	1 014 623	777 861	1,18
150 000	Nathan's Famous Inc., 6,625 %, 1 ^{er} novembre 2025	195 540	196 085	0,30
1 500 000	Navistar International Corp., 6,625 %, 1 ^{er} novembre 2025	1 796 628	2 007 720	3,04
1 000 000	New Relic Inc., 0,50 %, 1 ^{er} mai 2023	1 250 662	1 257 686	1,90
2 500 000	NuVasive Inc., 0,375 %, 15 mars 2025	3 029 171	3 093 903	4,68
2 000 000	Par Petroleum LLC / Par Petroleum Finance Corp., 7,75 %, 15 décembre 2025	2 398 680	2 461 604	3,72
1 500 000	Tabula Rasa Healthcare Inc., 1,75 %, 15 février 2026	1 745 614	1 816 953	2,75
2 000 000	Tesla Inc., 5,30 %, 15 août 2025	2 332 078	2 660 890	4,03
1 000 000	Tidewater Inc., 8 %, 1 ^{er} août 2022	1 363 478	1 181 688	1,79
3 000 000	Uber Technologies Inc., 8 %, 1 ^{er} novembre 2026	4 173 291	4 175 636	6,32
2 000 000	Vonage Holdings Corp., 1,75 %, 1 ^{er} juin 2024	2 422 220	2 760 470	4,18
1 550 000	Warrior Met Coal Inc., 8 %, 1 ^{er} novembre 2024	2 128 999	2 028 683	3,07
2 000 000	Wayfair Inc., 0,625 %, 1 ^{er} octobre 2025	2 484 898	2 410 029	3,65
		<u>53 147 253</u>	<u>51 298 636</u>	<u>77,63</u>
	Total des placements détenus	75 297 584	74 288 336	112,41
	Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	(15 339)	—	—
	Placements détenus, montant net	<u>75 282 245 \$</u>	74 288 336	112,41
	Autres passifs, montant net		(8 201 337)	(12,41)
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>66 086 999 \$</u>	<u>100,00</u>

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Fonds de revenu alternatif Venator (auparavant, Fonds de revenu Venator) (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 30 juillet 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 8 janvier 2020 (l'« déclaration de fiducie »). La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} août 2008. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») et de fiduciaire de la fiducie (le « fiduciaire »). L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie est de procurer une croissance du capital à long terme grâce à une sélection fondamentale de titres axée sur des sociétés nord-américaines bien établies et cotées en bourse. Dans le but d'atteindre son objectif de placement, la fiducie investira dans un portefeuille de titres qui dégagent généralement un rendement supérieur à 4 %. La fiducie pourrait détenir à la fois des positions acheteur et des positions vendeur dans des titres de capitaux propres, des titres de créance et des produits dérivés.

Le succès de la fiducie est tributaire du maintien en poste du gestionnaire et sera influencé par plusieurs facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 19 mars 2021. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

2. Principales méthodes comptables

a) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

La pandémie de COVID-19 peut avoir une incidence défavorable importante sur les activités et le rendement de la fiducie. Cette situation pourrait perdurer pour une période prolongée et avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique et les conditions de marché. Les retombées ultimes de la pandémie sur l'économie et les répercussions à long terme sur l'économie, les marchés, les industries et les entreprises sont inconnues. La portée de ces répercussions sur la performance financière et les activités de la fiducie sera tributaire de l'évolution de la situation qui est extrêmement incertaine et ne peut être prévue.

b) Actifs financiers et des passifs financiers

i) Évaluation

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les autres passifs financiers sont en général réglés dans les douze mois suivant la comptabilisation. Les autres actifs et passifs, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris les charges payées d'avance, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les autres actifs et le montant à recevoir au titre des placements vendus sont classés en tant qu'actifs financiers et évalués au coût amorti. Un actif financier est classé et ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer à des courtiers, les créateurs et charges à payer, la rémunération au rendement à payer, les frais de gestion à payer, les distributions à payer, le montant à payer au titre des placements achetés, le montant à payer au titre des rachats et le dépôt des porteurs de parts sont classés comme étant des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les transactions normalisées au titre des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers sont comptabilisés aux états du résultat global. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux états du résultat global dans le cas des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont inclus dans la juste valeur initiale des actifs financiers et passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers sont décomptabilisés, mais seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

c) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

d) Contrats de change à terme de gré à gré

La fiducie peut également conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre les fluctuations des taux de change. Ces contrats sont évalués comme la différence entre les taux de change à terme contractuels et le taux à terme de clôture pour les devises détenues ou vendues à découvert à la date du rapport. Les profits ou pertes latents sur les contrats sont inclus dans les états de la situation financière. Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sont inclus dans les états du résultat global.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution inscrits aux états du résultat global représentent les intérêts nominaux reçus par la fiducie, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La fiducie n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro, auquel cas ils sont amortis selon le mode linéaire.

Le profit réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la moins-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

g) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

h) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

i) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Se reporter à la note 9 pour une analyse des évaluations de la juste valeur.

j) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits nets réalisés sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

l) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les dépenses.

m) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son exercice d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

n) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette même catégorie en circulation à la date de clôture de l'exercice.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

o) Évaluation des parts

L'actif net lié à une catégorie donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même catégorie du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des catégories de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées directement à cette catégorie. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque catégorie en fonction de l'actif net attribuable à chaque catégorie.

p) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part représente l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même catégorie en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 10 pour le calcul.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs catégories de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Modifications des principales méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et n'ont aucune incidence importante sur les états financiers de la fiducie.

Certaines des nouvelles normes et modifications aux normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et leur application anticipée est autorisée. Toutefois, la fiducie n'a pas adopté par anticipation les normes, nouvelles et modifiées, lors de l'établissement des présents états financiers. Ces normes, nouvelles et modifiées, ainsi que leurs interprétations ne devraient pas avoir un effet notable sur les états financiers de la fiducie.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie en date du dernier jour ouvrable de chaque mois et sont versés au début du mois suivant. Les frais de gestion mensuels relatifs à chaque catégorie sont calculés comme suit : i) 1/12 de 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A; ii) 1/12 de 1,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D et iii) 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie F, plus les taxes applicables. Pour les parts de catégorie I, les frais de gestion, sont négociés et payés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de catégorie A et des parts de catégorie D, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de catégorie A ou des parts de catégorie D. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de catégorie A et à 0,5 % de la valeur liquidative des parts de catégorie D détenues par les clients du courtier en question.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les frais de gestion se sont élevés à 731 267 \$ (816 757 \$ en 2019). De ce montant, une tranche de 59 011 \$ était à payer au 31 décembre 2020 (63 737 \$ en 2019).

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

4. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur un taux de rendement pour l'exercice écoulé annualisé de 5 % supérieur au dernier niveau record de cette part (le « taux de rendement seuil »), plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le niveau record est défini comme étant le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra : i) le montant total de l'augmentation de la juste valeur liquidative par part ajustée se situant entre le taux de rendement seuil et le taux de rendement seuil majoré de 0,5 % et ii) un montant correspondant à 10 % de tout profit en excédent du taux de rendement seuil majoré de 0,5 %. L'investisseur dans les parts de catégorie I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la rémunération au rendement a été de 536 940 \$ (604 074 \$ en 2019). De ce montant, une tranche de 536 940 \$ était à payer au 31 décembre 2020 (604 074 \$ en 2019).

c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 15,87 % (15,0 % en 2019) des parts de la fiducie en circulation.

5. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. La fiducie a attribué des parts de catégorie A, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F et les parts de catégorie I, qui peuvent être émises en séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie. Chaque part de chaque catégorie confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou d'une catégorie donnée ou en modifier la désignation. Au 31 décembre 2020, des parts de catégorie A, des parts de catégorie D et des parts de catégorie F ont été émises.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

5. Parts rachetables de la fiducie (suite)

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque période bimensuelle (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 7 jours ouvrables avant cette date de rachat.

Le gestionnaire, à son entière appréciation, peut accepter ou rejeter une demande de rachat; toutefois, il a l'intention d'accepter toutes les demandes de rachat dans la mesure où il estime que leur acceptation ne portera pas préjudice à la fiducie. Les gains en capital, qui peuvent résulter de la vente de titres dans le cadre de rachats de parts, seront attribués aux porteurs de parts dont les parts sont rachetées.

Le tableau qui suit présente l'activité liée aux parts au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
2020					
Catégorie A	646 820,22	175 809,06	(297 953,15)	26 435,78	551 111,91
Catégorie C	1 365 838,23	–	(1 365 838,23)	–	–
Catégorie D	–	4 000,00	–	179,80	4 179,80
Catégorie F	8 724 470,92	2 304 872,22	(1 704 753,45)	366 862,97	9 691 452,66
2019					
Catégorie A	677 700,12	26 998,76	(76 712,31)	18 833,65	646 820,22
Catégorie C	1 194 299,48	178 126,20	(58 521,36)	51 933,91	1 365 838,23
Catégorie F	8 007 370,45	1 041 579,96	(700 018,10)	375 538,61	8 724 470,92

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 8, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

6. Politique de distribution

Le gestionnaire affectera et distribuera la totalité du revenu de placement net et des profits réalisés nets sur les placements de manière à ce que la fiducie ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie 1 de la Loi de l'impôt. Au 31 décembre 2020, la fiducie avait l'intention de payer mensuellement aux porteurs de parts, dans un délai de 15 jours suivant la fin de chaque mois civil, une distribution de 0,02 \$ par part (la distribution du mois précédent s'étant chiffrée à 0,02 \$ par part).

À moins qu'un porteur de parts ne choisisse de recevoir un montant de trésorerie, toutes les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires à la valeur liquidative par part. Chaque date de distribution, les parts seront automatiquement regroupées de manière à ce que le nombre de parts en circulation soit le même qu'immédiatement avant la distribution.

7. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même l'avoir de la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la fiducie conformément aux dispositions de sa déclaration de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

8. Instruments financiers et gestion du risque

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée à divers types de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que du montant à recevoir de courtiers.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Toutes les opérations sur des titres cotés conclues par la fiducie sont réglées au moment de la livraison par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est fait lorsque le courtier a reçu les titres. La transaction échouera si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les placements en instruments de créance de la fiducie, y compris les obligations, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente l'exposition maximale de la fiducie au risque de crédit.

La fiducie a investi dans des titres de créance assortis des notations de crédit suivantes, telles qu'elles ont été établies par Moody's Investors Service :

	% de la valeur liquidative	
	2020	2019
Notation :		
Ba3	3,88	3,79
B1	15,15	13,48
B2	3,07	8,03
B3	9,65	5,76
Caa1	7,30	12,34
Caa1u	–	3,97
Caa2	2,96	4,80
Caa2u	3,98	
Non coté	58,51	58,34

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts contre trésorerie. La fiducie investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

Tous les passifs financiers de la fiducie ont une durée à courir jusqu'à l'échéance inférieure à trois mois.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans des obligations sont des instruments à taux fixe dont la durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante :

	2020	2019
Moins de 1 an	4 559 880 \$	– \$
De 1 an à 3 ans	21 449 564	30 457 347
De 3 à 5 ans	33 715 507	30 352 795
Plus de 5 ans	9 338 536	11 502 799

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 10 points de base, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'augmentation de l'actif net se serait chiffrée à environ 243 714 \$ pour l'exercice (255 234 \$ en 2019).

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers, sauf en ce qui concerne les options position vendeur et les titres vendus à découvert. Les pertes possibles sur les options position vendeur et les titres vendus à découvert sont illimitées.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Autre risque de prix (suite)

Pour la fiducie, l'exposition à l'autre risque de prix la plus importante découle de ses placements dans des titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2020, si les cours de ces titres sur les différentes bourses où ils sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 522 485 \$ (154 928 \$ en 2019). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et la différence pourrait être importante.

iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers qui sont libellés ou échangés dans une autre monnaie que le dollar canadien (« \$ CA »), qui est la monnaie de présentation de la fiducie, fluctue en raison des variations des taux de change.

La monnaie qui présentait le plus grand risque pour la fiducie aux 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2020						
Dollar américain	(54 877 975) \$	54 939 735 \$	61 760 \$	(2 743 899) \$	2 746 987 \$	3 088 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(83,04)	83,13	0,09	(4,15)	4,16	0,01

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non Monétaire	Total	Monétaire	Non Monétaire	Total
31 décembre 2019						
Dollar américain	(50 560 103) \$	50 756 606 \$	196 503 \$	(2 528 005) \$	2 537 830 \$	9 825 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(75,62)	75,91	0,29	(3,78)	3,80	0,02

Les montants figurant dans les tableaux qui précèdent sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers de la fiducie (y compris la trésorerie) ainsi que sur les montants de capital sous-jacents des contrats de change à terme, s'il y a lieu. D'autres actifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir) et passifs financiers qui sont libellés en monnaies étrangères n'exposent pas la fiducie à un risque de change important.

Au 31 décembre 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies importantes, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 3 088 \$ (9 825 \$ en 2019). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

8. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant montre un sommaire du risque de concentration par secteur d'activité du portefeuille de placement de la fiducie :

Secteur	% du portefeuille	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Placements détenus		
Matières premières	11,78	14,76
Communications	12,58	12,80
Biens de consommation, cyclique	21,30	14,57
Biens de consommation, non cyclique	8,45	4,93
Énergie	12,66	20,37
Services financiers	13,34	11,54
Produits industriels	7,75	12,67
Technologies	12,14	8,36
Total des placements, montant net	100,00	100,00

9. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2020 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Titres de capitaux propres	5 224 849 \$	– \$	– \$	5 224 849 \$
Titres à revenu fixe	–	69 063 487	–	69 063 487
	5 224 849 \$	69 063 487 \$	– \$	74 288 336 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

9. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2019 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs :				
Titres de capitaux propres	1 549 275 \$	– \$	– \$	1 549 275 \$
Titres à revenu fixe	–	72 312 937	–	72 312 937
	1 549 275 \$	72 312 937 \$	– \$	73 862 212 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

10. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
2020 :			
Catégorie A	149 034 \$	707 719	0,21 \$
Catégorie C	1	–	–
Catégorie D	1 257	4 084	0,31
Catégorie F	3 883 829	9 815 119	0,40
2019 :			
Catégorie A	264 253 \$	684 172	0,39 \$
Catégorie C	501 755	1 234 518	0,41
Catégorie F	4 114 559	8 481 021	0,49

FONDS DE REVENU ALTERNATIF VENATOR (AUPARAVANT FONDS DE REVENU VENATOR)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

11. Compensation d'instruments financiers

La fiducie a accordé au courtier principal un privilège général à l'égard des actifs financiers détenus en garde à titre de gage lié au risque que court ce dernier relativement à la prestation de services de courtage de premier ordre à la fiducie. Les conditions du privilège général sont usuelles et de même nature que celles prévues d'ordinaire aux termes de conventions de courtage de premier ordre.

L'entente qu'a conclue la fiducie avec son courtier permet la compensation des débiteurs et des créiteurs liés aux titres achetés ou vendus dans le cours normal des activités.

12. Dépôt des porteurs de parts

Le dépôt des porteurs de part est constitué de la trésorerie reçue avant l'émission des parts de fiducie.

13. Impôt sur le résultat

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la fiducie ne disposait d'aucun report prospectif de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant servir à réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.